

PUBLICATION

Décision prise par le Conseil communal de Montreux Séance du 12 novembre 2025

Conformément à l'art. 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 12 novembre 2025, a adopté les préavis et rapport-préavis suivants :

- **Préavis No 23/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 58'000.- au maximum pour la réfection et la sécurisation du sentier du Renard à Orgevaux.**
- **Préavis No 25/2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.**
- **Préavis No 26/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 388'000.00 TTC au maximum pour le financement d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est.**
- **Rapport-préavis No 27/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00 TTC au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes », pris en considération le 21 juin 2017, et à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz », prise en considération le 14 septembre 2022.**

En vertu de l'art. 160 al. 1 LEDP, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport de la commission nommée par ce dernier pour l'examen de cet objet peuvent être consultés au Greffe municipal.

*« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».*

Conformément à l'article 160 al. 2 LEDP relatif au référendum en matière communale, le budget pris dans son ensemble, ainsi que la gestion et les comptes, ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

La demande de référendum relative au budget précise les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande; le corps électoral se prononce séparément sur chacune d'elles (art. 161 al. 1 LEDP).

Montreux, le 17 novembre 2025

LA MUNICIPALITE



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 12 novembre 2025

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Mathias EKAH**

Objet : Sur le préavis No 23/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 58'000.- au maximum pour la réfection et la sécurisation du sentier du Renard à Orgevaux

Vu le rapport-préavis de la Municipalité No 23/2025 du 5 septembre 2025

Vu le rapport de la commission formée de M. Jean-Marc Forclaz, Président

Membres : Mme Kyong-Won Schärer
MM. Yvan Aubord, Nicolas Büchler, Ambroise Crittin, Mario Gori, Dominik Hunziker,
Carlos Andres Gozzing Martinez, Simon Lepêtre

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 83 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection et la sécurisation du sentier du Renard à Orgevaux ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 58'000.00 TTC, au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. de transférer et clôturer le compte d'attente No 9139.154 « Adjudication réfection sentier Renard Prop. SEP-16/2024 » ;
6. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Lionel MOYARD



La secrétaire :


Céline MORIER

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 12 novembre 2025

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Mathias EKAH**

Objet : le préavis No 25/2025 relatif au budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve.

Vu le rapport-préavis de la Municipalité No 25/2025 du 19 septembre 2025

Vu le rapport de la commission des finances formée de Mme Laurence Sierro, Présidente

Membres : Mme Charlotte Chevallier, Christine Menzi, Anne Saito
MM. Mathias Ekah, Jonathan Al Jundi, Simon Lepêtre, Olivier Grand

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 82 OUI, 0 NON et 0 abstention, décide:

1. d'adopter le budget 2026 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Lionel MOYARD



La secrétaire :


Céline MORIER



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 12 novembre 2025

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Mathias EKAH**

Objet : Le préavis No 26/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 388'000.00 TTC au maximum pour le financement d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est.

Vu le rapport-préavis de la Municipalité No 26/2025 du 19 septembre 2025

Vu le rapport de la commission formée de M. Olivier Grand, Président

Membres : Mme Susanne Cornaz, Catherine Morel-Roberti, Marie-Solène Pham, Bibiana Streicher
MM. Yahya Berhili, Antony Huys, Domenico Silleri, Bernard Tschopp

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 70 OUI, 1 NON et 3 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition d'un nouveau système de gestion des accès pour le complexe scolaire de Montreux-Est ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 388'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Lionel **MOYARD**



La secrétaire :


Céline **MORIER**



COMMUNE DE
MONTREUX

EXTRAIT

du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 12 novembre 2025

Présidence : M. **Lionel MOYARD**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Laurent GILLIARD**
M. **Mathias EKAH**

Objet : Le rapport-préavis No 27/2025 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00 TTC au maximum pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique et à la réponse au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes », pris en considération le 21 juin 2017, et à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz », prise en considération le 14 septembre 2022.

Vu le rapport-préavis de la Municipalité No 27/2025 du 19 septembre 2025

Vu le rapport de la commission formée de M. Pablo Menzi, Président

Membres : Mme Charlotte Chevallier
MM. Christian Fürst, Mario Gori, Florian Manzini, Olivier Müller, Romain Pilloud, Paul Wetzler

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 72 OUI, 8 NON et 4 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le réaménagement et l'agrandissement de la place de jeux du Marché couvert à Montreux sur le thème de la musique ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 740'000.00, TTC, au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de transférer et clôturer le compte d'attente No 9139.139 « Place de Jeux Rouvenaz » ;
5. de couvrir une partie des coûts par le fonds 9281.472 « Travaux - aménagement places de jeux » à hauteur de CHF 183'000.00 ;
6. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond au postulat de Monsieur Olivier Müller intitulé « Places de jeux : état des lieux et perspectives à court et moyen termes »
7. de prendre acte que le présent rapport-préavis répond à la motion de Monsieur Olivier Müller intitulée « Pour un réaménagement des places de jeux du Marché Couvert et de la Rouvenaz » ;
8. de donner à la Municipalité tout pouvoir pour signer tout acte ou convention en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :


Lionel MOYARD



La secrétaire :


Céline MORIER